## Veiller sur mes parents

## Un recul et des questions

Le CHSCT du centre courrier Grand Grenoble a voté, le 28 juin, une expertise au sujet du nouveau service abondamment vanté par la direction de La Poste : Veiller sur mes parents... Surprise ce jour puisque le directeur de cet établissement a adressé un mail au cabinet d'expertise, selon lequel suite à la décision de CHSCT, il retirait son projet!

Une décision qui pose bien des questions. Nationalement ce projet est présenté comme prioritaire par les dirigeants de La Poste. Comment la seule perspective d'une expertise peut-elle entraîner son abandon dans une aussi grande ville ?

Comment ne pas s'interroger sur les causes de ce revirement de la part de la direction de La Poste, car ne nous trompons pas, si, dans son mail, le directeur local semble prendre la responsabilité de cet abandon, une telle décision est inévitablement décidée à un niveau national!

Il est vrai qu'une expertise aurait apporter des réponses aux questions que Sud-PTT se pose, notamment sur les conditions de travail mais aussi sur les conditions de mise en œuvre de ce projet, la qualité de service ou encore sur le rapport qualité-prix. Elle aurait également pu aborder les impacts de ce projet sur l'économie locale. De nombreuses associations salarient, notamment, des femmes pour effectuer des prestations semblables.

Bad buzz sur les réseaux!

A l'heure où « Veiller sur mes parents » est la cible de très nombreuses critiques sur les réseaux sociaux, les patrons de La Poste préfèrent sans doute éviter de nouveaux désa grément. En tout état de cause, la décision de La Poste ne peut rassurer ni les populations, ni les facteurs et factrices sur les véritables buts de ce projet. En effet La Poste ne peut pas contraindre ses agents à proposer un service alors qu'elle est incapable d'assumer le verdict d'une simple expertise, avant même que cette dernière ait eu lieu!

Sur fond de vieillissement de la population et d'accroissement de l'espérance de vie, d'une volonté croissante de maintien à domicile des personnes âgées et de réduction des dépenses publiques (plus particulièrement de la Sécurité sociale), nombre d'acteurs privés cherchent à s'installer durablement sur ce marché.

Mais il y a marché parce que la prise en charge de la dépendance reste globalement individualisée et renvoie aux capacités de financement des premières concernées et de leurs familles.

Pour Sud-PTT, l'urgence est de créer un service public de l'autonomie financé par la Sécurité sociale. C'est le seul moyen d'éviter la marchandisation de tels besoins sociaux.

Il sera alors temps de savoir quelle place devra occuper La Poste.

Paris le 10 juillet 2017

25/27 rue des Envierges 75020 paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34 Courriel : sudptt@sudptt.fr Site : www.sudptt.fr